

A.L.I.D.A.D.E.S.
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 29 rue de Sarre
57070 METZ

RCS METZ 881 788 731

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 22 JANVIER 2025

L'an 2025,

Le 22 janvier,

A 14 heures,

Les associés de la société A.L.I.D.A.D.E.S., société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, divisé en 2 000 parts de 10 euros chacune (ci-après la « Société »), se sont réunis au siège social, dans les conditions prévues à l'article 19, alinéa 4 des statuts, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de l'attestation établie par le Conseil Régional (Strasbourg) de l'Ordre des Géomètres-Experts en date du 17 janvier 2025 ;
- Modification corrélatrice du régime juridique applicable à la Société ;
- Adoption corrélatrice des nouveaux statuts de la Société, article par article ;
- Nomination corrélatrice d'un cogérant ; pouvoirs ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte de l'attestation établie par le Conseil Régional (Strasbourg) de l'Ordre des Géomètres-Experts en date du 17 janvier 2025, selon laquelle le changement de régime juridique de la société A.L.I.D.A.D.E.S. a été validé.

Ainsi, les associés prennent acte que la condition suspensive, prévue à la quatrième décision du procès-verbal des décisions unanimes des associés de la société A.L.I.D.A.D.E.S. en date du 5 novembre 2024, est remplie.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, les associés décident d'acter la modification de régime juridique applicable à la Société, à savoir le passage d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à une Société à Responsabilité Limitée, avec effet au 23 janvier 2025, à zéro heure.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, les associés décident d'adopter, article par article, les statuts de la Société à Responsabilité Limitée annexés aux présentes, en lieu et place des statuts de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, avec effet au 23 janvier 2025, à zéro heure.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, les associés décident de nommer en qualité de cogérant, aux côtés de Monsieur Paul CHAVANT, actuel gérant de la Société, avec effet au 23 janvier 2025, à zéro heure, et pour une durée indéterminée :

Monsieur Julien PIERSON,

De nationalité française,

Né le 27 novembre 1975 à Metz,

Domicilié 4 rue de la Forêt, 57480 Launstroff.

Monsieur Julien PIERSON, qui accepte le mandat qui vient de lui être confié, est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Monsieur Julien PIERSON est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux associés, et des dispositions statutaires.

Monsieur Julien PIERSON représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME DECISION

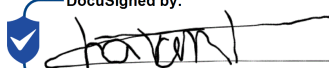
Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

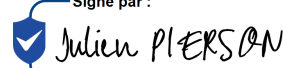
Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

D'après tout ce que dessus, le présent acte a été signé par la totalité des associés de la Société.

Monsieur Paul CHAVANT,
Associé, Gérant

Monsieur Julien PIERSON,
Associé,
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

DocuSigned by:

924BAB2E8E3E46F...

Signé par :

87737DF3E0A54C0...